

PROCES VERBAL

(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Patricia LUCAS, Roger PRAILE, Béatrice VALADE.

Absents excusés : Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU, Christian GANTEIL qui donne pouvoir à Denis THIBAUT, Cédric GESTRAUD, Laetitia MAILHE, Marielle NEVEU.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Publication des indemnités perçues en 2024 par les élus.
- Instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.
- Confirmation du nom de la voie « Impasse de l'ancien relais »
- Droit de préemption urbain : déclaration d'intention d'aliéner concernant le « 2 rue St Pient ».
- Partenariat avec La Fondation du Patrimoine pour la restauration de tombes.
- Modalités d'organisation du RPI Maillé-Maillezais-Damvix.
- Modalités d'octroi de cadeaux au personnel communal lors de départ en retraite et autres événements.

Informations diverses :

- Le point sur le patrimoine communal.
- Elaboration d'un panel citoyen dans le cadre de l'étude PTGE Autizes.

Questions diverses.

Mr Roger PRAILE est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2025.

1) Délibérations à prendre :

➤ Publication des indemnités perçues en 2024 par les élus :

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'obligation pour les collectivités territoriales de publier un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus au cours de l'année passée :

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS COMMUNAUX PERÇUES EN 2024			
NOM & Prénom	Fonction	Taux	Montant Brut Annuel
GELOT Jean-Marie	Maire	40,30%	19 878,48 €
THIBAUT Denis	1er Adjoint	10,70%	5 277,96 €
BAUDIN Laurent	2ème Adjoint	10,70%	5 277,96 €

➤ Instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants :

Mr le Maire expose les conditions et intérêts d'instaurer cette nouvelle taxe sur la commune.

Taxe qui concerne les logements habitables non meublés et par conséquent non assujettis à la taxe d'habitation. Les logements meublés et les résidences secondaires ne sont pas concernés par ce dispositif. Le but de cette démarche étant la création de nouveaux locatifs afin de pouvoir répondre à la demande.

Le conseil municipal souhaite avoir plus d'éléments pour prendre une décision. Cette délibération est reportée.

➤ **Confirmation du nom de la voie « Impasse de l'Ancien Relais » :**

Mr le Maire fait savoir qu'il n'a pas été trouvé de document ou d'élément prouvant que l'impasse de l'ancien relais ai bien été nommée officiellement lors d'un conseil municipal.

Cela pose un réel problème aux familles qui y vivent, que ce soit auprès des impôts, du cadastre, des réseaux, etc...

Afin de faciliter les démarches des habitants de cette impasse, le conseil municipal officialise le nom de la voie « impasse de l'ancien relais », située entre le 25 et le 27 Grand' rue.

➤ **Déclaration d'intention d'aliéner concernant le « 2, rue Saint Pient » :**

Mr le Maire soumet au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître GIRALT, notaire à Marseille, concernant les biens cadastrés B 1846, situé au 2, rue Saint Pient.

Le conseil municipal, partagé sur l'intérêt de cette propriété renonce avec 7 voix et une abstention, à faire valoir son droit de préemption concernant la parcelle ci-dessus.

➤ **Partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration de tombes :**

Pour donner suite à la demande de donateurs qui souhaitent entretenir et restaurer de manière anonyme des monuments situés sur la commune, Mr le Maire propose qu'un partenariat soit mis en place entre la municipalité et la Fondation du Patrimoine.

Mr le Maire ajoute que cette opération pourrait permettre la pérennisation des tombes d'ecclésiastiques qui ne sont plus entretenues, ainsi financées par des bienfaiteurs et la Fondation du Patrimoine. Le conseil municipal se prononce favorablement.

➤ **Modalités d'organisation du RPI Maillé-Maillezais-Damvix :**

Mr le Maire et Mme Denis, qui participent aux réunions de préparation du nouveau RPI, exposent les éléments pratiques relatifs à la cantine, la garderie, le transport scolaire. Une note d'information travaillée conjointement entre les communes partenaires, sera adressée prochainement aux familles. Les frais de transport scolaire seront pris en charge par les mairies de domicile des élèves. Pour Maillé, cette disposition existait déjà pour les trajets Maillé-Maillezais, il conviendra d'ajouter Damvix.

Une convention tripartite est en cours de préparation, elle sera proposée lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

➤ **Modalités d'octroi de cadeaux au personnel communal lors de départ en retraite et autres évènements :**

Mr le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'afin de pouvoir offrir un cadeau au personnel communal dans le cadre d'évènements personnels tels qu'un départ en retraite, un mariage, une naissance, une mutation, la commune doit prendre une délibération décidant l'octroi de cadeaux aux agents.

Le conseil municipal émet un avis favorable et fixe le montant maximum par évènement à 300 €.

2) Informations diverses :

Le point sur le patrimoine communal :

En raison de la libération du local communal situé rue de la poste (anciennement La Cibulle), des professionnels, principalement du secteur paramédical, qui souhaitent exercer leurs activités dans le secteur se sont manifestés auprès de la mairie. Ce local de plein pied correspondrait parfaitement à leurs attentes cependant des travaux de réorganisation de l'espace seront nécessaires. Les conseillers municipaux, assurés de la pérennité des activités proposées sont vivement favorables à la poursuite de ce projet. Un rdv avec des représentants de la communauté de communes sera organisé afin de d'échanger sur un éventuel partenariat financier.

Il est demandé que des plans soient élaborés très rapidement afin de pouvoir faire chiffrer ce chantier.

Concernant le salon de coiffure : le bail s'arrêtera le 1^{er} octobre. Il est souhaité qu'une repreneuse se manifeste.

Une réunion de la commission « urbanisme » sera à prévoir.

Concernant l'association Mini Z qui cherche un local pour ses activités, il est proposé qu'elle utilise la salle polyvalente selon un calendrier comme les autres associations communales.

EPF : Mr le Directeur n'ayant pu se libérer ce jour pour présenter les solutions de remboursement des frais engagés sur le site de la sieco, sera présent lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Elaboration d'un panel citoyen dans le cadre de l'étude PTGE Autizes :

Le PTGE est un projet de territoire pour la gestion de l'eau. Après avoir échangé sur ce sujet, Mr le maire est invité à contacter des administrés susceptibles d'être intéressés par ce projet.

3) Questions diverses :

- Mr Denis Thibault fait le point sur le rassemblement des combis sur le terrain de camping.
- Mme Béatrice Valade fait part d'un bon début de saison. Le matériel prévu a été commandé. Quelques modifications sont à prévoir sur les horaires notamment entre midi et 14 h les jours fériés.
- Roger Praile soulève le problème des câblages électriques vieillissants (installés à la conception des capucines) qui génèrent des pannes fréquentes ; il serait bon de faire établir un devis pour le recâblage de notre flotte.

Il ajoute que le permis PL pour un autre agent communal pourrait être intéressant : cette question sera rediscutée en commission « personnel communal ».

- Mme Patricia Lucas s'interroge sur l'absence des marchands ambulants du jeudi soir sachant qu'une poissonnière était prête à venir aussi. La population regrette ce manque d'activités.

- Mme Bernadette Denis fait savoir que le spectacle préparé pour l'inauguration des venelles aura lieu le 14 juillet au lieu du 22 juin.

Le premier dimanche de conviviales sera organisé par le conseil municipal. Une réunion de la commission « Fêtes » est à envisager.

- Mme Laurette Charrier évoque l'entretien de la Grande Bernegoue, l'entretien des venelles et la taille des haies. Il est fait remarquer que le fleurissement est moins important que les années passées.

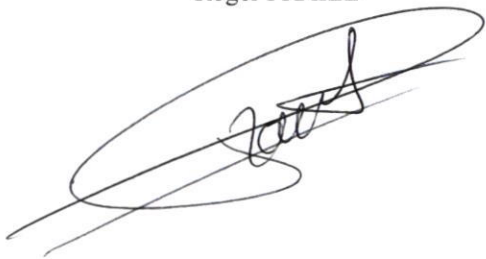
Mme Charrier ajoute que les bénévoles sont démotivés.

- Mr Praile fait savoir que le flyer des conviviales est prêt et qu'il faudra installer les guirlandes dans la Grand'rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.

Le Secrétaire de séance,

Roger PRAILE



Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

